



Comité technique Spécial Départemental « Rythmes Scolaires » Mardi 24 juin 2014



La réunion était prévue à 14h. L'IA est arrivée à 14h15, les premiers documents ont été distribués à 14h25, d'autres à 14h40 et les derniers ne nous ont toujours pas été remis...

Déclaration de la FSU 23 :

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Deux décrets successifs proposant de nouvelles organisations du temps scolaire et qui s'inscrivent dans la loi de Refondation de l'École ont été publiés. L'ex Ministre Peillon publiait le premier en vantant l'intérêt de la réduction de la journée scolaire et la démocratisation des activités péri-éducatives : les objectifs ne sont pas atteints puisque le nombre d'écoles où les élèves auront encore au moins une journée de 6 heures de classe sont majoritaires et plusieurs collectivités n'organiseront pas d'activités périscolaires, y compris des intercommunalités.

Le nouveau Ministre Hamon vante, lui, les 5 matinées et oublie les arguments de son prédécesseur, ouvrant même la possibilité à des organisations tout à fait contraires aux préconisations des chrono-biologistes cités hier.

Le manque d'harmonisation des emplois du temps sur une même classe, au sein d'une école ou encore d'un RPI vont poser beaucoup de problèmes d'organisation.

Il faut bien peu de respect et de considération pour le rythme des enfants pour permettre ce genre d'organisations hebdomadaires ! Nous ne sommes pas chrono-biologistes, mais si vous aviez écouté les avis professionnels des collègues, vous sauriez à quel point un enfant a besoin de repères pour pouvoir s'épanouir, se construire, et grandir sereinement. La seule constante que vous imposez aux élèves creusois est le fait d'avoir 5 matinées de classe. Là encore, dans certaines écoles, le mercredi matin n'a pas la même amplitude horaire que les autres matinées.

En prenant ouvertement et sciemment fait et cause pour les maires et/ou présidents d'EPCI, vous avez mis en difficulté les personnels malgré les nombreuses alertes lancées par eux ou leurs représentants : aujourd'hui certaines écoles sont au bord de la rupture. Vous en portez la responsabilité. Même si la tendance est à la territorialisation de l'Éducation, les enseignants ne sont pas des employés municipaux. Il est grand temps que l'Éducation Nationale assume et se réapproprie ses prérogatives.

Tout cela a également des conséquences lourdes pour les enseignants : difficultés pour travailler en équipe (réunions, conseils...), pour organiser des décloisonnements ou des projets inter-classes ou inter-écoles, pour l'organisation des temps partiels et des décharges de direction, pour l'organisation de leur vie personnelle ...

On ne peut que regretter toutes les inégalités qui vont être créées ou renforcées par vos choix :

- quand certaines communes rurales, celles qui reflètent le plus la réalité départementale, rentrées dans la réforme à la rentrée 2013 ont fait cette année le choix d'un après-midi libéré, on peut penser que c'est ce qui semble le plus pertinent pour la plupart des écoles. Or, vous avez accordé cette dérogation à certaines communes et l'avez refusé à d'autres encore une fois sans dialogue, en indiquant vous baser sur des PEDT que vous ne pouvez pas porter à notre connaissance malgré nos demandes répétées. Ces injustices sont criantes et inadmissibles.*

- le renforcement de la mise en concurrence des écoles à travers les activités périscolaires (existence ou non d'activités, qualité, gratuité, offre conditionnée aux seuls parents en activité, participation des élèves en situation de handicap remise en cause...) ne peut être accepté.*

Comment justifier une mise en ligne nationale des horaires de toutes les écoles creusoises quand certaines écoles n'ont toujours pas fait de proposition d'organisation, que le Préfet s'est engagé à retarder la publication au 27 juin et que les maires ont jusqu'au 2 juillet, délai légal de réponse à la saisine, pour proposer une organisation différente de celle que vous avez proposée.

Cette situation n'est pas acceptable. Elle est source de confusion pour les familles et les enseignants, puisque de nombreuses informations sont erronées ou sont amenées à changer. Pour la FSU23, il est urgent de retirer les horaires des écoles quand ces derniers ne sont pas officiellement validés.

En pratiquant ainsi, vous envoyez en première ligne les enseignants qui n'ont pas été entendus sur ce dossier. Vous avez systématiquement retenu les propositions mairie contre les propositions conseil d'école. Cela risque de mettre à mal le climat scolaire de confiance nécessaire à la réussite de tous les élèves.

Aujourd'hui, nous vous demandons solennellement :
de retirer les horaires erronés mis en ligne,
de systématiquement retenir les propositions des conseils d'école quand les propositions sont divergentes,
d'ouvrir la possibilité aux écoles d'entrer dans une expérimentation si elles le souhaitent et si cette organisation fait consensus avec la mairie ou l'EPCI,
d'informer de manière officielle et définitive les personnels, les familles et les élus des organisations retenues pour la rentrée 2014.

A Guéret, le 24 juin 2014

La FSU 23 fait remarquer quelques problèmes concernant des horaires renseignés par l'administration sur le site du Ministère :

-certains sont erronés ou amenés à changer (or la DSDEN est au courant de ces changements)

-certains ne correspondent pas à la réalité car il n'y a que 2 possibilités d'horaires différents, quid des écoles qui ont un emploi du temps différent pour chaque classe ?

-certains ne sont pas encore connus ni validés, comment peuvent-ils apparaître sur le site ?

La Secrétaire Générale indique que la publication des horaires écoles est due à la commande du Ministère et à l'application qui ne permettrait pas de ne pas renseigner les horaires.

Fabrice Couégnas indique que si l'application n'était pas renseignée alors les horaires n'auraient pas été publiés. Il n'y a que dans notre administration que les décisions sont prises pour se plier aux applications informatiques plutôt qu'avoir des applications au service des personnels et des usagers. Fabrice Couégnas indique que du fait de ce choix, ce sont les enseignants et notamment les directeurs qui sont en première ligne, face aux élus et aux parents, alors que leurs propositions ont été systématiquement écartées par l'IA. La Secrétaire Générale indique que les horaires devaient nécessairement être renseignés et plus précisément sur la base de 24 h hebdomadaires d'enseignement.

Julien Colombeau et Alain Favière, après plusieurs questions, mettent en évidence que les affirmations de la Secrétaire Générale sont fausses et qu'il était possible de ne pas renseigner les horaires, tel que c'est le cas pour les classes maternelles des écoles primaires. Elle convient de l'impossibilité de renseigner des horaires exacts et assume l'incertitude créée pour satisfaire une commande ministérielle.

Sandrine Gorgeon demande quand seront donnés les documents annoncés sur la convocation pour les communes d'Evau-Les-Bains, La Souterraine et Guéret.

L'IA indique qu'Evau a renoncé à modifier ses horaires et qu'il faut demander à l'IEN de Guéret 1 (absente pour cause de concours) ce que fait la ville de La Souterraine. Stéphane Picout indique que les parents sont réunis le soir même pour les informer des modifications d'emploi du temps prévu.

L'IA indique que les écoles de Fresselines et Saint Sébastien échangent leurs organisations.

Fabrice Couégnas s'étonne car il s'agit, pour l'une des deux, d'expérimentations avec après midi libérées qui ont été refusées à d'autres écoles et précise que ces modifications ont été refusées à Noth, Crocq, Saint Junien La Bregère, Saint Hilaire Le Château ou encore Royère.

L'IA indique alors que ces organisations ont été proposées avant le 6 juin. Fabrice Couégnas lui répond que ces organisations auraient pu être proposées dès le CDEN du 19 juin ce qui n'a pas été le cas et pour cause...

La FSU 23 est tout à fait favorable à ouvrir les expérimentations à toutes les écoles qui le souhaitent au-delà du 6 juin mais il faut que la règle soit la même pour tout le monde. L'IA n'arrive pas à justifier cette situation et fait appel au "Chargé de mission Rythmes scolaires" qui indique que sur ce dossier, il "s'abstient".

Elle se défend en disant que c'est ici le même projet territorial. Stéphane Picout lui indique alors que ce sont les communes qui ont la compétence école et donc, légalement, les projets d'organisation.

La FSU 23 est tout à fait favorable à ouvrir les expérimentations à toutes les écoles qui le souhaitent mais il faut que la règle soit la même pour tout le monde. L'IA n'arrive pas à justifier cette situation et fait appel au "Chargé de mission Rythmes scolaires" qui indique que sur ce dossier, il "s'abstient".

Elle se défend en disant que c'est ici le même projet territorial. Stéphane Picout lui indique alors que ce sont les communes qui ont la compétence école et donc, légalement, les projets d'organisation sont présentés séparément par chaque Mairie et il n'est pas prévu d'interchanger des organisations comme ça dans le cadre réglementaire.

Le "Chargé de mission Rythmes scolaires" décide finalement de ne plus s'abstenir et indique qu'il s'agissait d'un projet de 2 x 1h30 de périscolaire, créneaux qu'ils ont finalement associés sur une après-midi. L'IA rajoute que c'est ici pour "une raison d'argent".

La FSU 23 se félicite de ces ajustements accordés dans la souplesse promise par le Préfet : cette souplesse doit maintenant être offerte à tous, y compris à ceux qui n'ont pas encore fait de proposition.

L'IA précise que pour les autres, c'est bien le Recteur qui a refusé les expérimentations.

Elle indique par ailleurs que la communauté de communes d'Auzances/Bellegarde va encore modifier les organisations de ses écoles. Ce sera alors la 3^{ème} proposition pour la même comcom. Fabrice Couégnas lui indique qu'elle porte une lourde responsabilité sur la confusion et les informations contradictoires qui circulent autour de l'école. Elle laisse en première ligne les personnels alors qu'ils ont été le plus souvent méprisés dans le choix des horaires des écoles. Elle doit aujourd'hui assumer ses choix et informer les personnels et les parents de ces choix. Jusqu'ici, seuls les Mairies ou EPCI ont été destinataires d'une réponse de sa part concernant les emplois du temps choisis pour le mois de septembre.

L'IA indique qu'elle s'engage à regarder le 27 au soir toutes les propositions d'horaires avec bienveillance, la FSU demande s'il pourrait en être de même avec les demandes d'expérimentations, l'IA nous rappelle qu'il n'en est pas question et ajoute : « *J'ai l'impression d'être dans un EPHAD avec vous...* »

L'IA indique qu'un bilan de cette réforme sera dressé. La FSU 23 le demande depuis un an et n'a pourtant jamais pu obtenir de réponse. Patience...

Fabrice Couégnas demande quels enseignements ont été tirés des questionnaires qui ont été remplis par les écoles entrées dans la réforme à la rentrée 2013. Le "Chargé de mission Rythmes scolaires" indique qu'ils ont été dépouillés mais il a été considéré qu'il était préférable de ne pas diffuser des résultats rendus illisibles, selon lui, par la non-pertinence même des questions posées...

Face au flou et à l'absence de réponses claires et précises sur les horaires le SNUipp-FSU 23 propose de voter des principes.

Le SNUipp-FSU 23 demande de retirer les horaires erronés et non validés qui ont été mis en ligne

Vote : pour : unanimité

Le SNUipp-FSU 23 demande que soit retenue la proposition des conseils d'école quand elle est divergente avec celle de la mairie car cette réforme nécessite du consensus et le consensus se construit dans le conseil d'école

Vote : pour : unanimité

Le SNUipp-FSU 23 demande à ce que la possibilité soit ouverte aux écoles d'entrer dans une expérimentation s'il y a consensus entre mairie et conseils d'écoles.

Vote : pour : unanimité

Le SNUipp-FSU 23 demande à ce que les personnels, les parents et les élus soient informés par la DASEN des organisations retenues et validées pour la rentrée 2014.

Vote : pour : unanimité

L'IA met son projet au vote. Elle reçoit un vote unanime contre

Questions et informations diverses

La FSU 23 indique que les écoles ne seront certainement pas en capacité de rendre le bilan du projet d'école dans un laps de temps aussi court : demandé le 23 juin pour le 2 juillet alors que nombre de directeurs d'écoles à 1 à 3 classes n'ont toujours pas eu leur 2^{ème} jour de décharge. C'est une nouvelle démonstration de la méconnaissance du fonctionnement des écoles.

A 17h15 l'IA s'en va car elle a « une situation de tension à gérer d'urgence dans un collège. »

Les questions diverses sont rapidement traitées, la DASEN ayant clairement dit à la Secrétaire Générale qu'il était hors de question que nous soyons destinataires des documents demandés (et pourtant promis de longue date) !

-Bilan des absences non-remplacées présentées en CDEN le 19 juin, le préfet s'était engagé à ce qu'il nous soit communiqué

-Bilan prévu/réalisé des formations initiale et continue pour les candidatures individuelles et les publics connus

-Les dotations horaires globales effectives (HP et HSA) attribuées aux établissements (collèges, lycées, LP) du second degré du département pour la rentrée 2014,

-Les prévisions des effectifs des différents établissements du second degré pour la rentrée 2014.

A 17h25, l'IA revient pour nous lire un message émanant du Ministère informant que les horaires erronés ou non validés pourront être retirés du site.

Quelle réponse du Service Juridique du Rectorat pour le compte rendu du Conseil d'École de Tristan Lhermite ?

Pour mémoire, à la suite d'un conseil d'école qui s'est déroulé en bonne et due forme à l'école Tristan l'Hermitte mais contesté par une poignée de parents, notamment concernant un vote sur une proposition de conseil d'école concernant la réforme des rythmes scolaires, l'IA avait indiqué vouloir faire vérifier la conformité du vote et du compte rendu par le service juridique du rectorat : il s'agissait là d'une première qui démontrait alors toute la confiance que la DASEN mettait dans ses agents.

Depuis, aucune nouvelle de ce compte rendu qui n'a pu être diffusé... L'IA ne savait pas ce qu'il en était lors du CTSD du 22 janvier 2014. Aucune réponse n'a été apportée depuis à l'école...

L'IA répond une nouvelle fois qu'elle ne sait pas où en est ce dossier.

A17h27, l'IA repart.

Evolution des budgets consacrés aux frais de déplacement des différents personnels amenés à se déplacer sur les 3 dernières années (RASED, Formation Continue, FLE, enfants du voyage, représentants des personnels...)

La Secrétaire Générale indique qu'elle n'a pas eu le temps de le faire (*cette question est posée à chaque Comité Technique sans jamais obtenir de réponse...*).

Evolution des budgets consacrés aux stages RAN sur l'année 2013/2014 et nombre d'élèves et de personnels concernés

La Secrétaire Générale indique qu'elle n'a pas eu le temps de le faire.

Point d'information sur les effectifs prévus des écoles dans le cadre des ajustements de carte scolaire (Nouhant/Viersat ; Champagnat, Ajain, La Courtine Maternelle, ...) ainsi que les objectifs de renouvellement des postes ASH provisoires de l'année 2013/2014

Les représentants de la FSU 23 indiquent que, compte tenu des effectifs annoncés et afin de préparer au mieux la rentrée, des informations claires doivent être données au plus tôt.

Champagnat : des travaux sont nécessaires. Il faut des garanties pour les engager. La Secrétaire Générale indique qu'elle reste sur la position du CTSD carte scolaire, à savoir qu'un poste ne pourrait être ouvert qu'après un constat de rentrée.

Ajain : même réponse de la Secrétaire Générale que pour Champagnat

Elle indique envisager la création de 1/2 postes maternelle à Bonnat et Felletin mais ne pas pouvoir apporter plus de réponse.

Point sur les réorganisations des établissements spécialisés (classes externalisées, ...)

Pas d'information en l'absence de l'IEN ASH...

Modalités de formation des stagiaires à la rentrée 2014

Aucune date ne semble prévue pour un Conseil de Formation alors qu'il devait être réuni fin juin.

Les délégués du personnel FSU : Audrey BLE, Julien COLOMBEAU, Fabrice COUEGNAS, Alain FAVIERE, Sandrine GORGEON, Lucile GUILLEMIN, Stéphane PICOUT, Fanny TISSANDIER